



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Francine Crête, Directrice générale par intérim et Greffière, à l'effet que lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, le Conseil de la Municipalité d'Ormstown a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- 147-2023 Le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité d'Ormstown remplaçant le plan d'urbanisme numéro 24-2006
- 148-2023 Le règlement de zonage de la Municipalité d'Ormstown remplaçant le règlement de zonage numéro 25-2006
- 149-2023 Le règlement de lotissement de la Municipalité d'Ormstown remplaçant le règlement de lotissement numéro 23-2006
- 150-2023 Le règlement de construction de la Municipalité d'Ormstown remplaçant le règlement de construction numéro 22-2006
- 151-2023 Le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité d'Ormstown
- 152-2023 Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité d'Ormstown remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 65-2011
- 153-2023 Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité d'Ormstown remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 66-2011
- 156-2023 Le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Ormstown

Que ces règlements sont en vigueur depuis le 21 mars 2024 en vertu des certificats de conformité émis à cette même date par M. Pierre Caza, directeur-général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que ces règlements sont disponibles pour consultation aux heures régulières de bureau soit, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 13h00.

DONNÉ à Ormstown, ce 17 mai 2024

(Original signé)

Francine Crête
Directrice générale par intérim
et Greffière